

Campagne d'admission à titre dérogatoire

Pièces à fournir

A lire attentivement

La campagne de dérogation 2025/2026 se tiendra **du 2 au 12 septembre 2025**

Les dossiers complétés sont à déposer au bureau de la dérogation (RDC du bâtiment C) :

- Lundi : 9h- 12h
- Mardi : 9h-16h
- Mercredi 9h-16h
- Vendredi : 9h-16h

Le bureau **est fermé tous les jeudis.**

Les candidats ont la possibilité de formuler jusqu'à **2 choix de diplôme.**

Pour être instruit, tout dossier doit être dûment complété et accompagné, pour chaque dossier déposé, **des pièces justificatives suivantes** :

- Les éléments relatifs à l'état civil (photocopie de la carte d'identité, passeport, titre de séjour, visa, titre de réfugié etc.)
- Un curriculum vitae
- Un courrier dans lequel le candidat précisera le(s) motif(s) de sa demande de dérogation (à remplir en page 3 du formulaire)
- Une lettre dans laquelle le candidat explicitera la motivation pour le choix de la formation demandée (à rédiger sur papier libre)
- Une photocopie de tous les justificatifs relatifs au parcours scolaire depuis le baccalauréat inclus (ou équivalent). Pour les diplômes et les attestations non rédigés en français, joindre une traduction officielle (liste des traducteurs agréés sur <http://www.cetiecap.com>)
- Justificatif d'une bonne connaissance de la langue française (TCF, DALF, DELF...)
- Toute pièce pouvant justifier le caractère tardif de la demande du candidat

Aucun dossier incomplet ne sera traité